

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 6 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-six novembre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 6 décembre 2018**

**Délibération n° : 18-12-08**

**4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Pasquale TIMPANO -- Marcel BURNY – Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART – Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET – Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie - Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY  
Bernard VANDENHOVE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET  
Cédric OTLET  
Grégory SPYCHALA

### ÉTAIT ABSENTE :

Claudine GENARD

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 stipulant que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... » « .... Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

**CONSIDÉRANT** que la création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

**CONSIDÉRANT** que la liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration.

**CONSIDÉRANT** que ces derniers disposent d'un large pouvoir d'appréciation qui doit cependant s'exercer dans le

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 21**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

**Votes Pour : 24**

**Votes Contre : 0**

**Abstention : 0**

respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et notamment d'organisation des services visant à améliorer la qualité du service public :

#### Création de poste

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante à la nomination aux crédits ouverts :

Nature : dépenses de personnel

Chapitre : 012.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légimité le 13/12/2018

Pour copie conforme

- Le 13/12/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

